

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Un arôme alimentaire pour défaner les pommes de terre

Vincent Gremaud

La firme Stähler développe un nouveau produit de défanage des pommes de terre. Les résultats sont encourageants, même s'il reste encore du chemin à parcourir avant une éventuelle homologation.

Répondant au nom de code STS17, un nouveau produit de défanage des pommes de terre est actuellement testé par l'entreprise Stähler. Une odeur entre la noix de coco et la noisette rance se dégage du bocal contenant le fameux liquide. «Il s'agit d'un acide gras qui est autorisé comme arôme dans l'industrie agroalimen-

taire», explique Simon Gasser, responsable des essais aux champs chez Stähler. «Mais je vous déconseille fortement de le boire. Pur, son goût est si fort qu'il en est très désagréable!»

Les quelque 80 participants de la Journée Stähler Suisse 2017, qui s'est déroulée le 24 août dernier sur le domaine de la famille Sommer à Galmiz (FR), ont pu comparer l'efficacité de ce produit à d'autres stratégies de défanage, et notamment la variante usuelle conseillée par la firme suisse avec Reglone, son produit à base de diquat. Cette matière active est un herbicide de la famille des bipyridines qui fonctionne très bien, malgré son grand âge. «Elle date de 1957», précise Simon Gasser. «Elle se retrouve aujourd'hui en sursis: le renouvellement de

l'homologation n'est accordé que d'année en année et à titre provisoire. C'est ce qui nous pousse à chercher des alternatives.»

Avec une période de demi-vie de trois jours, le STS17 a une excellente dégradabilité. Les parcelles qui ont reçu deux applications de 18 l/ha chacune et celles sur lesquelles un seul traitement de 27 l/ha a été effectué ont été parfaitement défanées. Le résultat est comparable à celui des parcelles traitées au Reglone.

«Ici, sur la variété Innovator, cela a bien fonctionné. Mais ce n'est pas toujours aussi efficace avec toutes les variétés», avoue Simon Gasser. De plus, avec les dosages utilisés dans les essais, considérés comme élevés, le coût du défanage au STS17 revient à près de 300 fr./ha, soit le double d'une stratégie basée sur le diquat. «Il reste encore du travail», convient Simon Gasser. «Mais nous espérons être en mesure de commercialiser ce produit à partir de 2019.»

Toujours dans les pommes de terre, Andreas Friedli, responsable du secteur Développement et technique marketing pour Stähler, a présenté un essai de stimulation de l'activité physiologique des racines et des tubercules à l'aide des acides carboxyliques contenus dans le produit Radi S. Collaborateur scientifique à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, Dominique



Simon Gasser (à g.) présente ses essais de défanage des pommes de terre.

V. GREMAUD

Ruggli a fait une démonstration avec une caméra qu'il introduit sous le sol: «Avec les acides carboxyliques, les racines sont plus grosses, plus blanches et les poils absorbants sont plus actifs.»

Maraîchage et vigne

Collaborateur de Stähler, Beni Kramer a présenté des essais visant à définir un nouveau plan de traitement herbicide dans les carottes dans le but d'anticiper l'interdiction, dès l'an prochain, de l'utilisation de produits à base de linuron. Dans les terres grasses et

fertiles du Seeland, la pression des adventices est particulièrement importante!

Dans la vigne, deux essais ont également été présentés. Le premier a confronté différentes applications de produit à base de kaolin pour prévenir les attaques de la mouche *Drosophila suzukii*. Le second permettait de comparer l'efficacité de différents plans de traitements fongicides. Cette année, les pressions du mildiou et de l'oïdium ont été particulièrement faibles. Dans ces conditions particulières, la variante bio a bien fonctionné.

En 2018, la Journée Stähler aura lieu dans la région de La Côte (VD), et plutôt au mois de juin, même si la date n'est pas encore arrêtée. Ce sera l'occasion de découvrir d'autres essais menés par la firme suisse. «Stähler effectue près de 200 essais par an, notamment pour homologuer en Suisse des produits développés ailleurs, dans d'autres conditions», précise Stephan Lack, directeur.

SUR LE WEB

www.staehler.ch



Les participants ont pu comparer l'efficacité de différents plans de traitement dans les vignes.

V. GREMAUD

DU CÔTÉ DES CHAMPS

Valoriser les analyses de sol

Les analyses de sol sont obligatoires dans le cadre des PER sur vos parcelles de terres ouvertes tous les dix ans. Faire de cette obligation réglementaire un atout agronomique et économique, c'est possible!

La fertilisation phospho-potassique est un levier important dans des périodes où les trésoreries peuvent être difficiles. Baisser le niveau de fertilisation ou faire des impasses est possible dans certaines situations, encore faut-il les identifier avec discernement. L'objectif de cet article est de vous donner les clés du raisonnement au travers de plusieurs critères.

Règles PER

Voici tout d'abord un petit rappel des exigences PER en ce qui concerne les analyses de sol. Toutes les parcelles

doivent faire l'objet d'analyses de sol au moins tous les dix ans, à l'exception des surfaces dont la fumure est interdite, des prairies extensives, des prairies peu intensives et des pâturages permanents. Les analyses doivent être effectuées par un laboratoire agréé selon des méthodes reconnues et au moins comprendre les paramètres suivants:

- prairies permanentes: pH, phosphore (P₂O₅), potassium (K₂O);
- terres ouvertes, prairies temporaires, cultures maraîchères pleine terre: matière organique (MO), pH, phosphore (P₂O₅), potassium (K₂O);
- autres cultures spéciales: voir les directives spécifiques.

A noter que, toujours selon les règles PER, plusieurs parcelles adjacentes présentant des propriétés semblables du point de vue du sol et exploitées d'une façon analogue (cultures, fumure) peuvent

être regroupées pour le prélèvement des échantillons nécessaires à l'analyse du sol.

Le sol

La connaissance des teurs et du type de sol est prépondérante dans le choix de la stratégie de fumure. Etablir un planning d'analyses de sols avec des conditions de prélèvement correctes est une méthode simple et efficace pour avoir des indicateurs pertinents. Les prélèvements sont à réaliser en été ou en automne en fonction de la culture en place. L'échantillon analysé doit être représentatif de la parcelle. Un bon prélèvement est primordial, à l'aide d'une bêche ou d'une tarière, prendre de la terre sur 20-30 cm de profondeur à au moins dix endroits de la parcelle. Il est recommandé d'effectuer une analyse granulométrie fiable (% argile, % silt, % sable) une fois par parcelle afin de pouvoir interpréter correctement les résultats. La teneur en MO devrait également être évaluée

en laboratoire et non seulement se baser sur un test visuel moins précis et difficilement comparable dans le temps.

En règle générale, les sols vaudois sont globalement bien pourvus en phosphore et en potasse, en lien avec des historiques d'apport parfois excédentaires et la présence importante d'élevage (source: SolConseil).

L'historique de fertilisation

Les engrais de ferme sont de bons produits de fertilisation de fond aussi bien pour le phosphore que la potasse, tout comme le compost. L'équilibre entre phosphore et potasse est lié au produit utilisé; les fumiers apporteront plus de potasse par mètre cube que les lisiers. Les apports récents organiques ou minéraux permettent de maintenir une certaine disponibilité des éléments, particulièrement pour les sols riches en matières organiques et/ou argileux. La restitution des pailles joue comme un apport de potasse fraîche et peut se substituer à un apport prévu.

La culture

Les cultures ont des capacités différentes à supporter les impasses. Sur certaines, les apports sont quasi incontournables alors que d'autres ne valorisent que très peu la fertilisation (voir le tableau).



Carence en phosphore dans le colza.

PROCONSEIL

Exigence des cultures en phosphore et en potasse			
	Exigence haute	Exigence moyenne = impasse possible	Exigence basse = impasse régulièrement possible
Phosphore	Betterave, colza, pois, luzerne, pomme de terre	Maïs ensilage, orge, ray-grass	Céréales, soja, tournesol, maïs grain
Potasse	Betterave, pomme de terre	Maïs, colza, pois, ray-grass, luzerne, soja, tournesol	Céréales

Si des besoins en fertilisation sont décelés, il faut réaliser les apports au plus près du semis pour répondre au mieux aux besoins de la plante. Il est également recommandé de ne pas enfouir l'apport au fond de la raie de charrue par exemple, car le phosphore est peu mobile dans le sol et doit être accessible pour les plan-

tes même lorsque les racines sont peu développées. Les formes solubles sont à privilégier pour le phosphore (forme superphosphate). Inutile de compléter la fumure en cas d'apport organique sur la parcelle (hors engrais starter localisé).

FÉLIX MEYER ET JÉRÉMY FREYMOND, PROCONSEIL